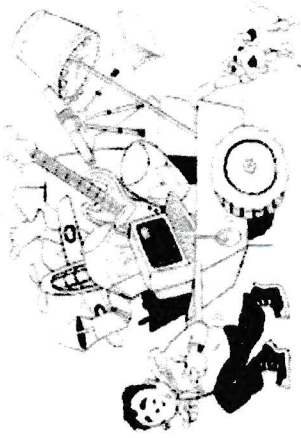


VIDE GRENIER

ARTHON EN RETZ
8H30 - 17H30



MERCREDI 1 ER MAI

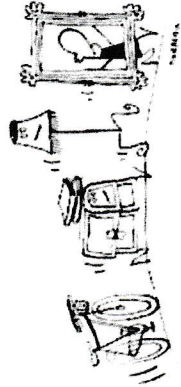
2 SALLES + EXTERIEUR! BUVETTE ET RESTAURATION! VENEZ NOMBREUX!



- 0 L'EMPLACEMENT NU EXTERIEUR (3MX2M)
- 10 L'EMPLACEMENT NU INTERIEUR (3MX2M)
- 2 E LA LOCATION D'UNE TABLE ET DEUX CHAISES

Contact et réservation:

06.59.87.77.97 / 06 79 01.65.47.
ogecanimationstevictoire@gmail .com
Ecole Sainte-Victoire - La Sicaudais



RÈGLEMENT

- > Le vide grenier est organisé par l'OGEC Sainte-Victoire le mercredi 1 mai 2019 à la salle omnisports - Complexe sportif des Chaumes - Rue du stade - 44320 ARTHON EN RETZ.
- > Les horaires sont les suivants : installation 7H30-8H30 / Vente 8H30-17H30 / Rangement 17H30-18H30.
- > Chaque exposant se verra mettre à disposition un emplacement nu (3m x 2m) en intérieur ou extérieur en fonction de sa réservation. Une location d'une table (1m80 x 0,70m) et deux chaises est possible au prix de 2 euros.
- > L'exposant versera à l'association une participation financière par emplacement dès la réservation (8 euros en extérieur et 10 euros en intérieur). Aucun emplacement ne sera réservé sans le paiement de cette somme. Les emplacements sont attribués par les organisateurs et ne peuvent pas être contestés. Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription.
- > Chaque participant s'engage à :
 - > Respecter les horaires d'installation et de rangement ci-dessus mentionnés.
 - > Assurer une présence continue tout au long de la manifestation. Les enfants ne pourront pas rester seuls, la présence d'un adulte est obligatoire.
 - > Emporter avec lui ses invendus et laisser son emplacement propre.
 - > N'exposer que du matériel conforme à l'esprit de la manifestation . La vente d'armes de toutes catégories est interdite.
 - > La vente d'animaux est interdite. La vente de boissons alcoolisées est interdite.
 - > Avoir pris connaissance du présent règlement et le respecter.
 - > Les organisateurs se réservent le droit d'expulser les personnes gênant le bon fonctionnement de la journée et/ou ne respectant pas le règlement.
 - > L'association n'est pas responsable des détériorations ou vols.
 - > Le matériel exposé reste sous la responsabilité de l'exposant. Tout litige avec un acheteur sera réglé avec l'exposant qui s'efforcera de trouver un arrangement amiable.
 - > Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

DEMANDE D'INSCRIPTION :

NOM : _____ PRÉNOM: _____
ADRESSE : _____ e-mail: _____
TELEPHONE: _____

- x Je transmets la copie recto /verso de ma carte d'identité.
- x Je joins mon règlement à l'ordre de l'OGEC DE LA SICAUDAIS :
 - 8 E x _____ emplacements extérieurs = _____ E
 - 10E x _____ emplacements intérieurs = _____ E
 - 2 E x _____ location 1 table+ 2 chaises = _____ E

- x J'envoie le tout chez Madame BRELET - 4bis route de Vue - 44320 LA SICAUDAIS.
- x Je déclare sur l'honneur : Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal) / Ne pas être un professionnel de la vente d'objet neuf et /ou de l'occasion, et ne vendre que du matériel m' appartenant.
- x J'accepte le présent règlement et je m'engage à tenir mon stand jusqu'à l'heure de fermeture au public prévue.
- x J'ai une question / une requête ?

Fait à: _____ le: _____

Signature :

Ne pas jeter sur la voie publique